

Questions orales

L'ÉNERGIE

LE PROJET DE RÉGLEMENTATION FÉDÉRALE DES ÉCHANGES INTERPROVINCIAUX D'ÉLECTRICITÉ—LA CONSULTATION AVEC LES PROVINCES

Mlle Flora MacDonald (Kingston et les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Elle a trait à la déclaration qu'il a faite dimanche dernier à Chatham (Massachusetts) et dans laquelle il disait que le gouvernement canadien pourrait être contraint de réglementer les échanges interprovinciaux d'électricité de la même façon qu'il le fait en ce qui concerne le pétrole et le gaz naturel. Étant donné les réactions que cette déclaration a provoquées, le ministre voudrait-il faire connaître à la Chambre tous les détails de cette nouvelle proposition du gouvernement et voudrait-il dire quel genre de consultations ont été engagées avec les provinces avant cette déclaration?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je ne faisais pas de proposition particulière, je ne faisais qu'une observation qui, je pense, est très importante. Comme nombre de mes collègues assurément, je me préoccupe du fait que la politique en matière d'énergie électrique, notamment la politique concernant la production et le transport d'électricité dans les provinces maritimes et dans la région atlantique du Canada en général, a été victime d'une sorte de morcellement; il est d'ailleurs fort probable que, si les vues extrêmement étroites des provinces prédominent, nous ne parviendrons pas à une solution ni plus efficace ni meilleure pour la région atlantique du Canada. J'ai fait remarquer que, à mon avis, le gouvernement fédéral était investi d'un pouvoir constitutionnel lui permettant d'intervenir au besoin dans le domaine du transport de l'énergie électrique de la même façon—et le principe est pratiquement le même—qu'il le fait en ce qui concerne le transport du pétrole et du gaz naturel.

● (1440)

Mlle MacDonald: A titre de question supplémentaire, je voudrais demander à nouveau au ministre quelles ont été ses consultations avec les provinces avant de faire sa déclaration et puisque sa proposition a été interprétée par plusieurs provinces comme une tentative d'ingérence dans le domaine des ressources naturelles, quels éclaircissements a-t-il donnés par la suite aux provinces pour atténuer leurs craintes quant à la constitutionnalité de sa proposition?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, mon prédécesseur me dit que le même point de vue que j'ai alors exprimé avait été exposé aux premiers ministres provinciaux ou certains d'entre eux il y a un an. J'ai eu certains entretiens avec des premiers ministres provinciaux avant cette réunion—mais je n'ai pu tous les rejoindre. Vous vous souviendrez que le premier ministre d'une province était alors en Europe. Mais j'ai pu m'entretenir avec chaque premier ministre ou leurs ministres avant cette séance publique et nous avons débattu précisément ces questions.

Mlle MacDonald: Après avoir fait la déclaration.

* * *

LA GENDARMERIE ROYALE

DEMANDE D'EXPOSÉ DU RÔLE LORS DE L'INTRUSION DANS LES BUREAUX D'UN JOURNAL DE QUÉBEC

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le solliciteur général. Outre la collaboration qu'il accorde à son homologue provincial et en sa qualité de ministre responsable de la GRC, nous

[M. Mackasey.]

dirait-il s'il est disposé à présenter un rapport complet sur les circonstances entourant l'entrée avec effraction par la Gendarmerie et d'autres corps policiers dans les locaux de l'Agence de Presse Libre du Québec, et à respecter l'engagement qu'il a pris envers la Chambre de lui fournir autant de renseignements que possible à ce sujet?

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Comme les députés le savent, il est allégué qu'un délit criminel a été commis contre l'Agence de Presse Libre du Québec. Le solliciteur général du Québec mène une enquête en sa qualité de premier agent d'exécution de la loi au Québec, et il nous a demandé notre entière collaboration. Je me suis entretenu avec le commissaire de la GRC et il m'a assuré qu'il mettra à la disposition du solliciteur général du Québec tous les renseignements pertinents relatifs à cet incident, et ce dernier prendra en temps utile les dispositions qui s'imposent. C'est à lui qu'il appartiendra de décider de porter ou non des accusations puisqu'il est chargé de l'application du Code criminel dans la province.

M. MacKay: J'ose espérer que, indépendamment de ce qui s'est passé au Québec, le ministre, à titre de ministre responsable, révèle les circonstances de l'affaire. A qui appartient précisément la responsabilité de s'assurer que la GRC avait bien l'autorité voulue pour pénétrer dans les locaux de l'Agence de Presse Libre du Québec, quel motif a été invoqué pour justifier cette entrée, et assurerait-il à la Chambre qu'il ne s'agissait pas, ainsi qu'un ancien agent de la GRC a qualifié ces activités, d'un «pillage pur et simple des locaux et de saisie de documents», ni d'une incursion injustifiée?

M. Allmand: Je ne dispose pour le moment que de la version des faits que m'a donnée la GRC. Je n'ai pas le rapport de la police provinciale du Québec ni de la police municipale de Montréal. Une fois que le solliciteur général du Québec aura pris la décision d'agir ou non en la matière, il est sûr que nous aurons peut-être davantage à dire et que nous pourrions prendre nous-mêmes des mesures. Il semblerait, d'après les renseignements dont je dispose, qu'il se soit agi d'une opération conjointe groupant les trois corps policiers intéressés, et on ne sait pas clairement pour le moment qui avait toute l'autorité nécessaire pour procéder à cette opération. On note actuellement une certaine divergence d'opinion chez ces divers corps policiers sur la question de savoir à qui il appartenait de prendre la décision finale en cette affaire, et il s'agit de l'un des aspects sur lesquels porte l'enquête en cours.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

LE SERVICE-VOYAGEURS AÉRIEN DANS LES PROVINCES ATLANTIQUES—LES PERSPECTIVES QUANT À LA MISE RAPIDE SUR PIED

M. Maurice Harquail (Restigouche): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne le service aérien pour les voyageurs dans la région de l'Atlantique. Étant donné le besoin urgent de ce service et le soutien accordé récemment par le Conseil des premiers ministres des provinces Maritimes à l'offre de l'Eastern Provincial Airways Limited d'assurer ce service, le ministre pourrait-il dire à la Chambre ce que compte faire son ministère pour mettre ce service sur pied le plus vite possible dans la région de l'Atlantique?